

MODALITES DE RECLAMATION DES FACTURES AU GROUPE PUBLIC UNIFIE

SERVICE ASSISTANCE FACTURES FOURNISSEURS – MARS 2020

L'Assistance Factures Fournisseurs est le point d'entrée des fournisseurs du **Groupe Public Unifié (GPU)** pour leurs réclamations factures. Sa mission est d'analyser la réclamation pour déterminer les origines du non paiement et les acteurs concernés (acheteur, réceptionnaire, comptable, approbateur facture, ...). Elle alerte et relance ces acteurs afin de faire lever les points de blocage, si rien ne s'y oppose.

Attention : l'Assistance n'est pas habilitée à agir en lieu et place des acteurs dans le traitement des factures !

→ RAPPELS IMPORTANTS CONCERNANT VOTRE FACTURATION

La loi n°2018-515 du 27/06/2018, ses décrets d'application, et l'Ordonnance n°2019-552 du 03/06/2019 portant diverses dispositions relatives à la nouvelle SNCF (transmission universelle de patrimoine), ont créé le GPU. Il est constitué de 5 Sociétés Anonymes distinctes, et chacune dispose de sa comptabilité propre.

Ci-dessous les dénominations sociales, TVA intracommunautaires et adresses de facturation :

SA
SNCF Voyageurs
TSA 20816
69908 LYON cedex 20
FR88 519.037.584

SA
SNCF Gares & Connexions
TSA 40818
69908 LYON cedex 20
FR51 507.523.801

SAS
Fret SNCF
TSA 30817
69908 LYON cedex 20
FR55 518.697.685

SA
SNCF Réseau
TSA 80813
69908 LYON cedex 20
FR73 412.280.737

SA
SNCF
TSA 10815
69908 LYON cedex 20
FR35 552.049.447

Attention : le TVA intracommunautaire de la nouvelle SA SNCF n'est pas le même que celui de l'ancien EPIC SNCF !
Merci de votre vigilance !

Chaque société étant fiscalement indépendante, vos factures doivent être libellées et adressées sur la bonne raison sociale.

Vous devez impérativement demander à votre **contact achat** les références nécessaires à votre facturation : code BUPO, référence de commande et/ou référence de contrat.

Conformément aux dispositions de la directive 2014/55/UE relative à la facturation électronique dans les marchés publics, le GPU a mis en place un système lui permettant d'accepter et de traiter les factures électroniques. **Les fournisseurs du GPU s'engagent à utiliser ce dispositif de dématérialisation des factures proposé par le GPU.**

Pour demander votre déploiement à la dématérialisation fiscale, merci d'écrire à mafacture@sncf.fr en mettant en objet du mail « **Demande pour Dématérialisation fiscale/ mon Tva intracommunautaire xxxxxxxx** ».

La Charte Facture est disponible sur le site www.sncf.com Rubrique : **Le groupe SNCF > Fournisseurs > Documents**. Vous pouvez également la demander en écrivant à mafacture@sncf.fr



Une facture dont le libellé et le TVA intracommunautaire de la société cliente sont erronés n'est pas conforme, et ne peut pas être traitée.

Une facture sans BUPO, ou avec une BUPO n'appartenant pas à la société cliente facturée, ne peut pas être traitée.

→ POUR RECLAMER, VOUS DEVEZ VOUS CONNECTER AU PORTAIL EXTRANET *e-Consult'Factures*

<https://e-consultations.sncf.com>

Pour obtenir vos codes d'accès et le Guide utilisateur, écrivez à l'adresse mafactory@sncf.fr en mettant en objet du mail « **Demande pour habilitation e-Consult'Factures / mon Tva intracommunautaire xxxxxxxx** ».

Cet outil gratuit, sécurisé et accessible 24h/24, vous permet librement et en toute autonomie de :

- ⇒ vérifier l'exhaustivité de vos factures enregistrées dans les comptes du GPU
- ⇒ connaître l'avancement du traitement de vos factures
- ⇒ faciliter l'identification des virements reçus (dates, factures et avoirs concernés)
- ⇒ **réclamer vos factures échues et non payées**

Pour chaque facture, le portail vous restitue les informations suivantes :

- la date d'échéance (vous reporter au délai de paiement inscrit sur la Commande d'Achat que vous avez reçue)
- le statut dans nos comptes, avec 5 messages possibles :

« Payée »	La facture est payée ou mise en paiement.
« Consulter vos paiements »	La facture est « partiellement » payée (ex : compensation avec avoir). Consultez l'onglet Paiement pour voir le détail.
« En cours de traitement »	La facture n'est pas échue, son traitement suit son cours, <u>pas d'alerte à ce jour.</u>
« Merci de contacter votre commanditaire »	La facture n'est pas échue, mais un litige a été signalé par rapport à la commande d'achat.
« Merci de contacter l'AFF »	Le traitement de la facture est en litige. Pour la réclamer, vous devez la sélectionner directement dans le portail.

Toute facture absente de ce portail signifie qu'elle n'a pas été intégrée dans nos comptes.

Merci de vérifier qu'elle n'a pas été rejetée/bloquée sur le portail de démat fiscale (ou dans les rapports d'anomalies si vous facturez en EDI), et de renvoyer une facture correcte.



**mafactory@sncf.fr est une adresse d'échange.
Une facture envoyée sur cette adresse
n'est pas valable et ne peut pas être traitée !**

→ COMMENT FAIRE SI VOTRE SOCIETE NE PEUT PAS ETRE DEPLOYEE AU PORTAIL e-Consult'Factures ?

Ne peuvent pas être habilités :

- les Factors
- les Groupements

Les sous-traitants et co-traitants doivent impérativement s'adresser au titulaire du marché, seule personne à pouvoir visualiser les factures dans ce portail.



→ **POUR RECLAMER VOTRE FACTURE,**
merci d'écrire à l'adresse mafactory@sncf.fr :

Une réclamation incomplète ne pourra pas être traitée.

Votre demande doit impérativement joindre le formulaire de réclamation (disponible sur le site sncf.com) ou indiquer toutes les informations suivantes :

- SIREN du demandeur (si différent de celui indiqué sur la facture)
- contact mail valable
- SIREN indiqué sur la facture
- numéro et date de facture
- montant TTC facture
- numéro de Commande d'Achat (15 chiffres)
- ou à minima le code BUPO de la société du GPU cliente (5 chiffres)

-**-

Pour chaque demande faite à notre adresse mafactory@sncf.fr, vous recevez une réponse avec une référence de ticket en objet.

Merci de bien garder cette référence de ticket dans l'objet de votre mail si vous souhaitez nous relancer.